Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212203137-20251212-20251102-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

Commune de SAINT MARTIN DES PRES

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Ayant pris part à la délibération : 11
Date de convocation : 03/12/2025

Délibération du conseil municipal

Vendredi 12 décembre 2025 – 20 heures

L'an deux mil vingt-cinq, le douze décembre à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DES PRES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian LE RIGUIER, Maire.
PRESENTS : Christian LE RIGUIER, Marianne ROUSSEAU, Patrice ALLENO, Alexandra LAHAY, Valérie SERANDOUR, Valérie CHELIN, Christophe COLLIN, Pierre-Yves SIMON, Vincent LOHEAC, Marcel LE BIHAN
ABSENTE EXCUSEE : Corinne POCHON (procuration à Valérie SERANDOUR)
SECRETAIRE DE SEANCE : Alexandra LAHAY

N°2025-12-002 - TARIFS 2026 (TARIFS INCHANGES) : DETERIORATION ET/OU LA PERTE VAISSELLE « SERIE : UNISET ET VIEUX PARIS »

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs suivants :

Assiette creuse 220 mm	4.00€
Assiette plate 265 mm	4.00€
Assiette plate 240 mm	4.00€
Assiette plate 190 mm	4.00€
Cuillère à potage	4.00€
Fourchette	4.00€
Couteau	4.00€
Cuillère à café	3.00€

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Rendu exécutoire, transmis à la
Préfecture des Côtes d'Armor le 23 DEC. 2025
Publié ou notifié le 23 DEC. 2025
Document certifié conforme
Le Maire,

MAIRIE DE ST-MARTIN-DES-PRES 22320

MAIRIE DE ST-MARTIN-DES-PRES